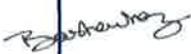




# RÈGLEMENT 2023

« Coupe de Marque » enregistrée à la FFSA sous le numéro CK2023/05



<p><b>FFSA</b> FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE</p> <p><b>Référence</b> <b>Enregistrement</b> N° : <b>CK 2023 / 05</b> DATE : 10.02.2023</p>	
--	---



**Coupe de Marque IAME – Victory Concept**  
43, Rue Clément Ader 77230 Dammartin en Goële - FRANCE  
Tél : 01 60 54 06 18 Fax : 01 60 54 10 05  
Mail : [info@victory-concept.com](mailto:info@victory-concept.com)

## SOMMAIRE

1. RÈGLEMENT SPORTIF	Page 3
2. RÈGLEMENT	Page 3
3. OBLIGATIONS GÉNÉRALES	Page 4
4. PRINCIPE ET DÉROULEMENT	Page 4
5. CLASSEMENTS	Page 6
6. LICENCES	Page 6
7. PILOTES ADMIS	Page 7
8. KARTS ET MATÉRIELS ADMIS	Page 7
9. SÉCURITÉ GÉNÉRALE	Page 7
10. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE	Page 8
11. GRILLE DE DÉPART	Page 8
12. PROCÉDURE DE DÉPART	Page 8
13. SUSPENSION D'UNE COURSE	Page 8
14. REPRISE D'UNE COURSE	Page 8
15. ARRIVÉE	Page 8
16. PARC FERMÉ	Page 9
17. INCIDENTS	Page 9
18. RECLAMATIONS	Page 9
19. DROITS D'ENGAGEMENT ET FONDS DE PRIX	Page 9
ANNEXE 1 : RESPONSABLE PAR LIGUE DE KARTING	Page 10
ANNEXE 2 : CHASSIS PARTENAIRES	Page 11
ANNEXE 3 : PILOTES INTERDITS EN KA 100	Page 12



## 1. RÈGLEMENT SPORTIF

L'organisation des courses de la Coupe de Marque IAME 2023 est placée sous la responsabilité des ASK (Directement gestionnaires ou non des circuits concernés) et des Ligues de Karting, sous l'égide de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA).

En plus des articles et spécifications du présent règlement, il sera appliqué, au niveau sportif et technique, la réglementation FFSA 2023 et les prescriptions générales et spécifiques CIK-FIA 2023. En cas de contestation entre notre règlement particulier et celui de la FFSA, c'est ce dernier qui sera appliqué.

Tout ce qui n'est pas autorisé dans le présent règlement, dans les spécifications techniques de la Coupe de Marque ou dans l'Annexe Sportive ou Technique FFSA est interdit.

## 2. RÈGLEMENT

En qualité d'importateur officiel IAME pour la France et afin de développer la pratique du karting loisir et compétition, la société IAME France S.a.r.l. organise, via son département évènementiel dénommé « Victory Concept », la Coupe de Marque IAME.

Pour l'année 2023, la Coupe de Marque IAME sera « Labellisée FFSA » et pourra donc être intégré aux Championnats de ligue.

Labellisée FFSA et accréditée du N°CK 2023/05 en date du 06/02/2023, Cette Coupe de Marque d'envergure nationale est organisée au travers de ~~des~~ épreuves régionales, d'épreuves nationales et de la IAME Series France.



Toutes les Associations Sportives de Karting (ASK) et les Ligues de Karting (LK) peuvent intégrer une ou plusieurs catégories de la Coupe de Marque IAME France dans leurs différents championnats et dans toutes les épreuves qu'elles organisent à la condition expresse de respecter le présent règlement dans son intégralité et après l'accord de Victory Concept.

Une convention sera établie entre chaque organisateur de championnat de ligue et Victory Concept, dépositaire de la Coupe de Marque. Le barème suivant, indiqué par la FFSA dans le cahier des charge « Coupe de marque », sera alors appliqué :

- 0 pilotes : Aucune subvention
- De 6 à 9 pilotes inscrits au Championnat de Ligue : 550 €
- De 10 à 29 pilotes inscrits au Championnat de Ligue : 1 100 €
- De 30 à 49 pilotes inscrits au Championnat de Ligue : 1 650 €
- 50 pilotes et plus inscrits au Championnat de Ligue : 2 215 €

La dotation sera remise, à la demande de la ligue de karting, soit en bon d'achat IAME TTC d'une valeur de 50 €, 100 €, 200 € ou 300 €, soit en chèque ou virement bancaire, sur présentation d'une facture.

Une dotation supplémentaire en lot ou en numéraire pourra être ajoutée par Victory Concept, en accord avec les ligues.

Victory Concept centralise les résultats de chaque course, en liaison avec les ASK et Ligues organisatrices qui s'engagent à transmettre, par mail, l'ensemble des résultats à Victory Concept et ce, dans un délai maximum de 7 jours.

Le présent règlement est spécifique à la Coupe de Marque IAME. A ce titre, aucun autre règlement particulier ne peut être appliqué, que ce soit pour les championnats de ligues, les amicales, les séries nationales, la Iame Series France et toutes autres courses intégrant les catégories « IAME » sans un accord écrit préalable d'une part de Victory Concept et d'autre part de la FFSA.

Victory Concept se réserve le droit de modifier, sans préavis, ou d'annuler un ou plusieurs articles du présent règlement (Général, technique et sportif) avec l'accord de la FFSA ou sur demande des officiels habilités et présents lors des épreuves. Seul Victory Concept est habilité à communiquer ces modifications ou annulations.

Le comité d'organisation est composé de Thierry Seminger et Elodie Gloaguen (Iame France), Olivier Cèbe (Victory Concept) et Marco Moretti (Iame).

### 3. OBLIGATIONS GÉNÉRALES

Le fait de s'engager à l'une des épreuves de la Coupe de Marque IAME implique d'accepter dans son intégralité le présent règlement et de l'appliquer.

Victory Concept se réserve le droit d'obliger tous les participants à la Coupe de Marque IAME à porter sur leur combinaison une broderie de la Coupe de Marque et/ou d'apposer sur les karts un sticker de la Coupe de Marque avec la présence d'éventuels partenaires.

Tout affichage sur le kart, le casque ou sur la combinaison du pilote d'une marque concurrente directe d'un des partenaires de la Coupe de Marque ou de IAME est strictement interdit.

Les pilotes sont seuls responsables de leurs accompagnateurs, licenciés FFSA ou non, ainsi que de la conformité de leur matériel.



### 4. PRINCIPE ET DÉROULEMENT

La Coupe de Marque IAME propose deux catégories définies par le type de moteur, la catégorie KA100 et la catégorie X30 Junior.

Le calendrier de la Coupe de Marque IAME est défini par les calendriers, déposés à la FFSA par les ASK organisatrices, des courses régionales, Championnat de ligue, Trophées, Challenges, Séries Nationales...

Le déroulement des courses régionales, Championnat de ligue, Trophées, Challenges, Séries Nationales... est dicté par l'ASK ou la Ligue de Karting organisatrice.

Calendrier des compétitions nationales de la Coupe de Marque IAME 2023 :

**IAME SERIES FRANCE 2023 :**

24-26 février	Muret
05-07 mai	Varenes sur Allier
02-04 juin	Angerville
07-10 septembre	Le Mans

Calendrier des compétitions des Championnats de Ligue de la Coupe de Marque IAME 2023 :

**Championnat de Ligue Aquitaine Sud :**

Voir calendrier 2023 publié par la Ligue de Karting

**Championnat de Ligue Occitanie-Pyrénées :**

Voir calendrier 2023 publié par la Ligue de Karting

**Championnat de Ligue Occitanie Méditerranées :**

Voir calendrier 2023 publié par la Ligue de Karting

**Championnat de Ligue PACAC :**

Voir calendrier 2023 publié par la Ligue de Karting

**Championnat de Ligue Bourgogne – Franche Comté :**

Voir calendrier 2023 publié par la Ligue de Karting

**Championnat de Ligue Rhône-Alpes :**

Voir calendrier 2023 publié par la Ligue de Karting

**Championnat de Ligue Grand Est :**

Voir calendrier 2023 publié par la Ligue de Karting

**Championnat de Ligue La Réunion :**

Voir calendrier 2023 publié par la Ligue de Karting

**Championnat de Ligue Auvergne**

Voir calendrier 2023 publié par la Ligue de Karting

**Championnat de Ligue Bretagne**

Voir calendrier 2023 publié par la Ligue de Karting

**Championnat de Ligue Centre**

Voir calendrier 2023 publié par la Ligue de Karting

**Championnat de Ligue Ile de France**

Voir calendrier 2023 publié par la Ligue de Karting



## Championnat de Ligue Normandie

Voir calendrier 2023 publié par la Ligue de Karting

## Championnat de Ligue Haut de France

Voir calendrier 2023 publié par la Ligue de Karting

## 5. CLASSEMENTS

La Coupe de Marque IAME est un challenge de marque organisé sous l'égide de la FFSA, il est composé des catégories, définies par le moteur et des classements définis par l'âge du pilote ou le poids de l'ensemble pilote + kart.

Les épreuves de la Coupe de Marque IAME sont ouvertes exclusivement aux possesseurs d'un kart conforme au règlement technique de la Coupe de Marque.

Pour la catégorie X30 Junior, les classements suivants pourront être établis en fonction de l'âge des pilotes :

- X30 Junior Pilote de 12 à 15 ans (Age atteint dans l'année civile en cours)

Pour la catégorie KA100, les classements suivants pourront être établis en fonction du poids de l'ensemble pilote + kart :

- KA100 130 : Poids minimum de 130 kg
- KA100 145 : Poids minimum de 145 kg
- KA100 160 : Poids minimum de 160 kg

Chaque pilote est prié de consulter le règlement de chaque course afin de savoir si chaque catégorie et chaque classement sont présents.



## 6. LICENCES

La Coupe de Marque IAME est ouverte à tous pilotes, dans la tranche d'âge de la catégorie, détenteurs d'une licence nationale, provenant d'une ASN membre de la CIK-FIA, ou internationale de karting « Pilote Concurrent Conducteur » en cours de validité pour l'année 2023.

### Age et poids minimum requis :

- KA100 130 :	12 ans	Poids : 130 kg
- KA100 145 :	12 ans	Poids : 145 kg
- KA100 160 :	12 ans	Poids : 160 kg
- X30 Junior :	12 ans	Poids : 145 Kg

Âge minimum atteint dans l'année civile en cours.

Les représentants légaux des pilotes devront être présents en permanence dans le paddock tout au long de l'évènement et devront se présenter avec les pilotes lors des vérifications administratives.

En cas d'absence du représentant légal, celui-ci devra remplir un formulaire de délégation 2023 afin de déléguer sa qualité de concurrent à une autre personne physique, présente lors de l'événement et titulaire d'une licence concurrent.

Les formulaires de délégation sont disponibles, par téléchargement, sur le site [www.ffsa.org](http://www.ffsa.org).

## 7. PILOTES ADMIS

Le comité d'organisation de la Coupe de Marque IAME et Victory Concept se réservent le droit de refuser l'inscription ou la participation, y compris en cours d'épreuve et à tout moment de l'année, d'un pilote ou d'un team ne respectant pas les obligations découlant du présent règlement (Règlement Général, Technique et Sportif) et/ou n'observant pas une conduite adaptée à l'esprit de la Coupe de Marque IAME et/ou dont l'attitude pourrait nuire à l'image de la Coupe de Marque IAME ou du sport karting en général. Il est précisé, à ce titre, que le pilote est seul responsable de ses accompagnateurs, licenciés FFSA ou non.

Les pilotes titulaires d'une licence étrangère peuvent participer à la Coupe de Marque IAME à condition de répondre aux conditions définies dans le Code Sportif international FIA (Article 2.3.6).

Pour la catégorie de promotion KA100, une liste de pilotes dit « de notoriété » sera établie en fonction de leurs résultats au cours des quatre dernières années. Ces pilotes n'auront pas le droit de participer aux épreuves de la Coupe de Marque.

## 8. KARTS ET MATÉRIELS ADMIS

Tout pilote doit se présenter au départ des courses en conformité avec le présent règlement.

A la suite d'un rapport fait par le Délégué Technique de la manifestation, le collège des commissaires sportifs pourra saisir le matériel incriminé pour expertise par le constructeur. A la suite de cette procédure, il ne pourra être réclamé aux organisateurs de la Coupe de Marque IAME ou à la FFSA, pour aucun motif que ce soit, le remboursement de frais ou de dommages et intérêts, ni même une quelconque indemnisation.

Pour toute saisie, la réglementation FFSA 2023 sera appliquée.

Toute préparation est interdite. Toutes les pièces internes ou externes du moteur et de ces périphériques doivent être conforme aux spécifications techniques IAME (Voir documents référencés).

Le carburant devra obligatoirement être de l'essence sans plomb 98 E5 acheté dans une station-service française ou station de référence si indiqué dans le règlement particulier. L'utilisation d'additif est interdite.

Seule les huiles Wladoil K-2T et Lexoil 996, homologuées FIA Karting, sont autorisées. Seules sont autorisées les marques de châssis partenaire de la Coupe de Marque IAME.

Les demandes d'agrément châssis doivent être envoyées, par écrit, à Victory Concept et seront valable pour l'année civile en cours.

## 9. SÉCURITÉ GÉNÉRALE

Chaque emplacement de paddock (8 x 6 mètres) sera équipé au minimum d'un extincteur de 6 Kg. Chaque pilote devra avoir son propre extincteur de 6 Kg. Il est strictement interdit de fumer ou d'utiliser tout appareil susceptible de provoquer un incendie dans la zone des paddocks. Il est également interdit de cuisiner dans les Paddocks. Dans tous les cas, les équipements seront électriques et isolés.

Vous devez obligatoirement protéger le sol avec un tapis étanche, d'une dimension minimale de 1,50m x 1,90m, conformément avec la réglementation FFSA. Aucun déchet, aucun fût, aucun pneumatique ne doit être abandonné dans le paddock. Des containers, mis en place par le club organisateur, seront à votre disposition dans le paddock.

Le démarrage, le rodage, la chauffe ou le test des moteurs dans le paddock sont strictement interdits dans le paddock, les parkings ou les parcs fermés. (Art 54 Annexe Sportive FFSA 2023).

Voir les Spécifications Technique IAME pour tout complément.

## 10. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Chaque épreuve de la Coupe de Marque IAME se déroulera suivant les horaires définis par l'ASK organisatrice.

Les lots remis à chaque course seront ceux prévus par l'ASK organisatrice.

## 11. GRILLE DE DÉPART

Article 2.19 des prescriptions générales FIA Karting.



## 12. PROCÉDURE DE DÉPART

Article 2.20a des prescriptions générales FIA Karting.

Sur demande du Directeur de Course, les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir sur celles des Juges de faits. Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner la disqualification du pilote concerné de la compétition

## 13. SUSPENSION D'UNE COURSE

Article 2.21 des prescriptions générales FIA Karting.

## 14. REPRISE D'UNE COURSE

Article 2.22 des prescriptions générales FIA Karting.

## 15. ARRIVÉE

Article 2.23 des prescriptions générales FIA Karting.

### **16. PARC FERMÉ**

Article 2.13 des prescriptions générales FIA Karting.

### **17. INCIDENTS**

Article 2.24 des prescriptions générales FIA Karting.

### **18. RÉCLAMATIONS**

Pour toute réclamation, le règlement sportif FFSA 2023 sera appliqué.

### **19. DROITS D'ENGAGEMENT ET FONDS DE PRIX**

Le nombre maximum de participants à chaque course sera limité en fonction de la capacité de chaque circuit.

Pour les Championnats de Ligue et les courses amicales, le montant des droits d'inscription est fixé par l'ASK ou la Ligue de Karting organisatrice. Pour les Trophées, épreuves nationales ou séries nationales, le montant des droits d'inscription est fixé par le promoteur des épreuves.

Des délais, procédures d'inscription ou la présence des catégories peuvent varier d'une épreuve à l'autre. Chaque participant doit s'assurer d'avoir ces informations sur chaque épreuve.

Les prix et dotations sont ceux fixés par chaque organisateur.



ANNEXE 1

**RESPONSABLES 2023 PAR LIGUE DE KARTING**

*Liste non exhaustive, susceptible de compléments ou modifications*

Coordinateur Général : Thierry SEMINGER

---

<b>LIGUE AUVERGNE :</b> MD MOTORS	M. CHABRILLAT Didier
<b>LIGUE BOURGOGNE - FRANCHE COMTE :</b> KCM	M. MARCHANDISE Laurent
<b>LIGUE BRETAGNE PAYS DE LOIRE :</b> WERNERT KART	M. WERNET Claude
<b>LIGUE CENTRE :</b> WOK18	M. PILLARD Francois
<b>LIGUE P.A.C.A.C. :</b> KART'IN PRO	M. IGLESIAS Yannick
<b>LIGUE ILE DE FRANCE :</b> IAME FRANCE	M. SEMINGER Thierry
<b>LIGUE OCCITANIE-MEDITERANEE :</b> 2DK	M. DARFEUILLE Didier
<b>LIGUE ALSACE-LORRAINE</b> IDEAL KART FRANCE	M. CANCELLI Franck
<b>LIGUE OCCITANIE-PYRENEES :</b> PORTARIES KARTING	M. PORTARIES Luc
<b>LIGUE NORMANDIE :</b> ATELIER DU KARTING	M. MALAIS Joël
<b>LIGUE HAUT DE FRANCE :</b> KLN	M. LEVEQUE Bruno
<b>LIGUE POITOU - CHARENTE LIMOUSIN :</b> MALEVAUT SPORT	M. MALEVAUT Jean-Jacques
<b>LIGUE RHONE - ALPES :</b> ACTION KARTING	M. DANNONAY Julien
<b>LIGUE REUNION :</b> KARTING ANIMATION LOISIRS LOCATION	M. KICHENAMA



ANNEXE 2

**CHASSIS PARTENAIRES DE LA COUPE DE MARQUE IAME 2023**

Voir Mise à Jour en février 2023



## ANNEXE 3

**LISTE DES PILOTES DIT « DE NOTORIÉTÉ »**  
**INTERDITS EN KA 100 EN 2023**

ABRAMCZYK Noam  
ARNOULD Vincent  
ASTRUC Alessandro  
ANDRIOLO Romain  
ALBERTO Paul  
BARBARIN Guillaume  
BARBE Matis  
BERNIER Victor  
BARTHELEMY Micah  
BIDARD Maxime  
BORGET Bastien  
BOLLIET Malo  
BOURDON Florian  
BOUVIER Yann  
BLIN Théo  
BROGGIO Antoine  
BRASSLER Jérémy  
BREYSSE Kevin  
CALDARAS Enzo  
CANDAS Caroline  
CANNARD Chloé  
CHAMPION Rudy  
CHENILLOT David  
CHAPON Eric  
CARNEJAC Mathis  
CLAUDE Léonie  
CLERET Luna  
CRESPIN Guilhem  
CUSSAC-PICOT Vivien  
DIAS Xavier  
DUGUE Anthony  
DAUPHIN Mickaël  
FOURQUEMIN Paul  
FRAISSE Vincent  
FRANCOIS Ludovic  
GASSIN Bastien  
GIL Valentin  
GAZEAU César  
GIUSTI Alessandro  
GILTAIRE Evan  
IGLESIAS Louis  
JAUBERT Mathys



JEAN BAPTISTE Vincent  
LANGLOIS Charly  
LACROIX Artus  
LEGER Dylan  
LEMERAY Nolan  
LEGUEM David  
LEROUX Romain  
LEVEQUE Enzo  
MAGUET Sacha  
MORIN Clément  
MANGE Romain  
MARION Aurélien  
MARSEROU Vincent  
MASSON Esteban  
MAURICE Louis  
MAXIME Jean  
MOREAU Nicolas  
NAEL Théophile  
OSTIER Frédéric  
PARLANT Mathis  
PETELET Milan  
PEUGEOT Enzo  
PEURIERE François  
PHARAMOND Ethan  
PICOT Nicolas  
PIN Doriane  
PONCELET Julien  
RATEL Andy  
RENAUX Johan  
RICCI Thomas  
ROUSSEL Roméo  
ROUSSEL Jules  
MARTINIELLO Hugo  
RACCAMIER Jolan  
ROCHE Arthur  
ROUSSEAU RICCI Florian  
ROUXEL Franck  
ROY HERNAN  
SEGUIN Charles  
SALOMONE Mattéo  
SPIRGEL Mattéo

TESNIERE Charles  
TREILLARD DE QUINEMONT Guillaume  
TRICHARD Hugo

VALICHON Lydie  
VENET François-Xavier  
VENIER Jonas  
WEISENBURGER Pacome

